



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3872

Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

**2018/3872 - ARRONDISSEMENTS EN FETE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- APPROBATION DE CONVENTIONS TYPES (DIRECTION DES
EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le soutien à 13 projets festifs portés par les associations suivantes : Mediatone (1^{er}), les Amis du Lien (2^e), le Comité d'intérêt local Sud Presqu'île-Confluence (2^e), Montchat en Fête (3^e), le Comité des Fêtes de la Croix-Rousse (4^e), le Centre Social Saint-Just (5^e), les Dragons de Saint-Georges (5^e), la MJC du Vieux Lyon (5^e), l'Espace 6 MJC (6^e), le Comité des fêtes de Monplaisir (8^e), la Société d'Encouragement aux Ecoles Laïques du Grand Trou (8^e), le Centre Social Saint-Rambert (9^e) et le Centre social de Champvert (9^e).

Ces événements organisés par des associations ancrées sur le territoire ont pour objectif de renforcer les liens sociaux et culturels de proximité en permettant de mobiliser les habitants autour d'un projet commun. Les objectifs de ces manifestations sont de :

- favoriser le vivre ensemble, la rencontre, la participation et l'implication des habitants ;
- valoriser les territoires ;
- proposer une programmation grand public : animations, cinéma, concerts, bals...

La Ville de Lyon souhaite soutenir ces associations par l'attribution d'une subvention mais également par un soutien en communication et en technique afin d'accroître leur visibilité et augmenter la mixité des publics.

Cette année, ces 13 événements festifs auront lieu dans différents arrondissements lyonnais :

1^{er} arrondissement : Festival de la Croix Rousse	16 et 17 juin 2018
--	---------------------------

L'association « Mediatone » organise la 10^e édition du « Festival de la Croix-Rousse » au jardin des Chartreux dans le 1^{er} arrondissement de Lyon.

Ce festival, totalement gratuit, est né en 2008 de la volonté de plusieurs associations du 1^{er} arrondissement de Lyon de créer un événement festif et culturel axé sur le thème de la rencontre et du partage intergénérationnels de toutes les catégories socioculturelles. L'association a pour objectif de valoriser le travail des différents artistes locaux et créer une émulation culturelle entre les différents acteurs du quartier.

Cette année, « Mediatone », en collaboration avec la Compagnie « SIMAKA » (création de spectacles jeune public), propose la 10^e édition du « Festival de la Croix-Rousse ».

La programmation se déroulera ainsi, de 14h00 à 19h00 :

- Le samedi, plusieurs animations auront lieu : démonstrations et initiations au Kung Fu, Qi Gong et Tai Chi par l'école de Kung Fu Hung Gar IAMTCV des pentes de la

Croix-Rousse ; initiation au cirque ; espace de jeux ; ateliers d'arts plastiques et de sérigraphie ; spectacles jeune public. La soirée laissera place à des concerts.

- Le dimanche, différentes activités sont prévues : atelier ludique autour du jardinage ; cuisine participative ; espace de jeux, lecture et théâtre. Des concerts en soirée viendront clôturer le festival.

En 2017, la 9^e édition a accueilli plus de 1 500 personnes.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 21 400 €. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 4 000 €.

En 2017, l'association « *Mediatone* » a reçu une subvention de 4 000 euros pour la 9^e édition du festival de la Croix-Rousse par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

2^e arrondissement : Le Pardon des Mariniers	3 juin 2018
---	--------------------

L'association *Les Amis du Lien*, créée le 4 mars 1996 en vue de restaurer, entretenir et gérer le bateau-chapelle « Le Lien », a également pour objet d'organiser des animations culturelles et festives autour de la communauté marinière. Elle propose notamment « le Pardon des Mariniers », une manifestation devenue au fil des années une fête familiale et conviviale pour tout l'arrondissement renouant avec les fêtes de l'eau. La manifestation rassemble entre 4 000 et 6 000 personnes par an.

L'édition 2018 aura lieu au niveau de la darse nautique du quartier Confluence à Lyon 2^e. L'organisation de cet événement s'inscrit dans le cadre de la politique événementielle et culturelle de la Ville de Lyon et présente les intérêts communaux suivants : renforcer les liens sociaux et culturels de proximité, mobiliser les habitants autour d'un projet commun et renforcer la visibilité de la ville dans le domaine des nouvelles technologies du transport fluvial à Lyon.

Plusieurs activités seront organisées durant cette journée :

Les intronisations dans la confrérie des « Avalants Navieurs des chemins d'eau » venus de Saint-Jean de Losne (Côte d'Or) ; des visites du port Edouard Herriot organisées par trois grands bateaux de croisières fluviales ; le Tournoi fédéral de Joutes Lyonnaises, épreuve qualificative pour le Championnat de France, catégorie Séniors ; initiation et concours du jeu nautique la Godille ; le « poteau du chapeau », le jeu traditionnel des marinières ; un repas champêtre ; et pour clore cette fête, un défilé de bateaux décorés en musique avec la batucada « la Brazucada ».

Cette fête est l'occasion de faire connaître les métiers de l'eau en proposant notamment des expositions et animations sur des thèmes relatifs à la batellerie : jeux pour enfants (nœuds marins, pêche à la ligne), présentation de différents types de bateaux, modélisme fluvial, exposition sur les ports de commerce de l'axe Rhône-Saône-Méditerranée,....

Comme lors des éditions précédentes seront présents différents partenaires de la manifestation : la compagnie fluviale de transport, la compagnie nationale du Rhône, l'association nationale des plaisanciers en eaux intérieures, l'union des jouteurs sauveteurs de la Mulatière...

Le budget prévisionnel de l'événement est de 19 350 €. La Ville de Lyon souhaite soutenir les manifestations traditionnelles et populaires, à l'exclusion de toute activité culturelle, liées à l'événement à hauteur de 5 000 euros, ainsi que par une aide en nature (soutien logistique valorisé à 1 920 euros et soutien en communication valorisé à 2 000 euros).

Cette subvention sera exclusivement affectée à l'organisation des animations culturelles et festives, ayant un caractère traditionnel et populaire, qui auront lieu le 3 juin 2018. Les manifestations culturelles sont exclues du bénéfice de la subvention de la Ville. La Ville de Lyon procédera au contrôle de l'affectation de cette subvention par le biais des factures acquittées par l'association pour les postes de dépenses concernés. Une convention mixte ayant pour objet de définir les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association *Les Amis du Lien* et prévoyant le remboursement de la subvention en cas d'affectation de celle-ci à des activités culturelles, est soumise à votre approbation.

En 2017, l'association *Les Amis du Lien* a reçu une subvention de 6 000 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

2^e arrondissement : Les rives de Saône en musique	16 juin 2018
---	---------------------

Le Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'île-Confluence propose des manifestations au cœur du quartier de la Confluence afin de créer du lien social entre les habitants du quartier.

L'association souhaite organiser une fête rassemblant les différents acteurs de la Confluence, au Square Delfosse à Lyon 2^e.

La manifestation a rassemblé environ 4 000 personnes en 2017.

L'association proposera une soirée musicale : concert apéro-jazz suivi d'un concert de piano sous les étoiles, en partenariat avec l'association Piano à Lyon. La programmation est actuellement en cours de réalisation.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 9 200 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 2 000 euros.

En 2017, *Le Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'île-Confluence* a reçu une subvention de 2 000 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

3^e arrondissement : Montchat en Fête	1^{er} et 2 juin 2018
--	--------------------------------------

Chaque printemps, depuis 54 ans, les Fêtes de Montchat perpétuent une tradition née à la fin des années 50, lors des célébrations du centenaire de Montchat initiées par l'historien Georges Bazin.

Depuis 2010, l'association *Montchat en Fête* a développé cet événement adapté à l'évolution de ce quartier et de ses habitants.

Cette grande fête de quartier aura lieu dans plusieurs lieux de Montchat : place Henri, place Ronde, place du Château et parc Chambovet, à Lyon 3^e.

- le vendredi soir : déambulation dans le quartier, montée au flambeau, flash mob, concours de « Just Dance », concert et bal ;

- le samedi en journée : cours de zumba, pique-nique géant, cinéma en plein air et différentes animations.

La manifestation a rassemblé environ 5 000 personnes en 2017.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 23 650 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 8 000 euros.

En 2017, l'association *Montchat en Fête* a reçu une subvention de 9 000 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

4^e arrondissement : Les Talents de la Croix-Rousse	23 mai, juin et 1^{er} septembre 2018
--	--

Le *Comité des Fêtes de la Croix-Rousse* organise la 9^e édition des Talents de la Croix-Rousse. L'objectif est de mettre en avant les divers acteurs culturels, sportifs, économiques et sociaux de la Croix-Rousse.

Cette année, une exposition photos mettra en valeur des personnalités en lien avec la Croix-Rousse dans divers domaines, et sera présentée dans la salle du Conseil de la Mairie du 4^e arrondissement, à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE), et lors du forum des associations.

Un court-métrage sera réalisé par Claude Roy, réalisateur du film sur le Jardin Rosa Mir l'an dernier, sur l'institution que représente l'ESPE.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 2 800 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 500 euros.

En 2017, le *Comité des Fêtes de la Croix-Rousse* a reçu une subvention de 1 500 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

5^e arrondissement : Fête de quartier de Saint Just	26 mai 2018
--	--------------------

Pour la 8^e édition, le *Centre Social Saint Just* organise, depuis 2012, la Fête de quartier de Saint Just avec différents acteurs : l'association des locataires de la Sarra, l'association des jeunes du lycée St Just, le conseil de quartier, les organisations de parents d'élèves du quartier, les commerçants et des groupes d'habitants.

La manifestation a rassemblé environ 1 300 personnes en 2017.

En amont de la fête, sera mis en place une semaine d'exposition des ateliers du centre social avec des temps d'animation musicale au sein du quartier.

Cet événement s'est déroulé place de l'Abbé Larue et square Jean Choux à Lyon 5^e, de 10h00 à 19h00.

Une animation musicale a marqué le début de la manifestation. Durant la journée ont eu lieu des jeux, des ateliers maquillage pour enfants, de la sculpture sur ballon, des contes, un atelier pâtisserie, une scène ouverte (théâtre, musique, danse), un atelier d'expression artistique, un grand repas partagé. La journée s'est terminée par un concert proposé aux habitants.

Cet événement favorise les rencontres entre habitants, mixe les publics ainsi que les âges, suscite la découverte culturelle et poursuit le travail de partenariat des associations du quartier.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 3 200 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 2 000 euros. Une convention d'application est conclue avec l'association sur la base du modèle type joint au rapport.

En 2017, le *Centre social Saint-Just* a reçu une subvention de 2 000 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

5^e arrondissement : Le carnaval des Dragons de Saint-Georges	24 mars 2018
--	---------------------

Créée en 1992 à l'initiative d'habitants du quartier Saint-Georges, l'association *Les Dragons de Saint-Georges* a pour objectif de favoriser les liens entre les habitants par l'organisation d'animations à caractère artistique et festif, s'adressant à tous les publics.

Les acteurs associatifs du 5^e arrondissement ont participé à cette 26^e édition du carnaval : les MJC du Vieux Lyon, de Saint-Just et son centre social... Les habitants des différents quartiers du 5^e arrondissement, les commerçants et les visiteurs étaient invités à rejoindre le carnaval de Saint-Georges.

L'après-midi, à partir de 13h00, un repas de quartier, des ateliers maquillage et des jeux géants ont eu lieu sur la place Valensio. De 14h00 à 17h00, la parade a traversé le Vieux Lyon accompagnée par des ensembles musicaux (batucadas « la Brazucada » de la MJC Presqu'île Confluence, « la Batudamba et les Percus » de la MJC du Vieux Lyon). A l'arrivée du défilé, un goûter était offert aux enfants avec des animations et des jeux. A partir de 18h00, des concerts ont été proposés. A partir de 21h00, était prévu le traditionnel « brûlage » de *Monsieur Carnaval*, un feu d'artifice sur la passerelle Saint-Georges et un grand bal pour clôturer l'événement.

L'événement rassemble chaque année plus de 4 000 personnes.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 14 000 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 7 000 euros.

En 2017, l'association *les Dragons de Saint-Georges* a reçu une subvention de 5 000 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

5^e arrondissement : Fête de quartier du Vieux-Lyon	23 juin 2018
--	---------------------

Depuis 2005, la *MJC du Vieux Lyon* se positionne comme porteuse du « projet de quartier ». Elle propose une démarche ayant pour but de rassembler les populations du quartier autour d'un projet commun et de favoriser l'émergence d'initiatives et d'actions autour d'un thème particulier.

Cette année, cette fête de quartier aura pour thématique « Je joue le jeu » et articulera l'ensemble des projets de l'année initiés par les écoles et les associations du quartier.

Autour de ce thème, une série d'animations, proposée par l'ensemble des acteurs du quartier, est prévue à partir de 16h00 : jeux, spectacles jeune public, créations collectives, espace de troc et d'échange, espace détente... De 19h00 à minuit, un grand repas de quartier partagé sera proposé suivi de concerts.

La manifestation a rassemblé environ 1 000 personnes en 2017.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 15 575 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 3 000 euros. Une convention d'application sera conclue avec l'association sur la base du modèle type joint au rapport.

En 2017, la *MJC du Vieux Lyon* a reçu une subvention de 3 000 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

6^e arrondissement : Circulez, y a tout à voir !

30 juin 2018

L'association *Espace 6 MJC* organise un événement hors-les-murs qui mêlera culture et citoyenneté, dans la rue Boileau à Lyon 6^e. La thématique principale de cet événement est l'économie participative et circulaire.

L'Espace 6 MJC est un lieu de partage qui porte les valeurs de l'éducation populaire, et qui favorise l'épanouissement des individus de tout âge par la pratique d'activités culturelles, artistiques et sportives.

Cet événement permettra de mettre en avant de nouvelles initiatives influentes dans le quotidien de chacun, et d'intégrer les habitants du quartier dans la réalisation du projet.

Un village citoyen accueillera des associations lyonnaises, acteurs de l'économie participative et solidaire ; et un espace scénique sera mis à disposition des compagnies professionnelles et amateurs de théâtre, musique et danse durant cette journée participative, originale et pluridisciplinaire.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 13 795 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 2 000 euros. Une convention d'application sera conclue avec l'association sur la base du modèle type joint au rapport.

8^e arrondissement : Fête de quartier de Monplaisir
--

23 juin 2018

Le *Comité des fêtes de Monplaisir* a pour objet de dynamiser l'animation du quartier de Monplaisir en organisant des manifestations et accompagner les associations du quartier dans la mise en place d'animations locales.

Il organise, depuis plusieurs années, une fête conjuguant convivialité, activités ludiques et animations culturelles, place Ambroise Courtois et dans le jardin de l'Institut Lumière, dans le 8^e arrondissement de Lyon.

Cette année, plusieurs activités seront proposées : jeux géants, jeux traditionnels et insolites en bois pour les enfants et ouverts à toutes les familles, dans le jardin de l'Institut Lumière, suivi d'un repas de quartier avec un concert de 19h00 à 23h00, sur la place Ambroise Courtois.

Cet événement a pour objectif de renforcer les liens sociaux et culturels de proximité en permettant de mobiliser les habitants autour d'un projet commun.

La manifestation a rassemblé environ 4 000 personnes en 2017.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 6 810 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 2 000 euros.

En 2017, le *Comité des fêtes de Monplaisir* a reçu une subvention de 2 000 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

8^e arrondissement : Fête du vent
--

23 juin 2018

La *Société d'Encouragement aux Ecoles Laïques du Grand Trou* (SELGT) organise une fête sur la thématique du vent, à destination des familles du quartier Grand Trou - Moulin à Vent - Petite Guille, dans le parc du Clos Layat dans le 8^e arrondissement.

La manifestation a rassemblé environ 500 personnes en 2017.

Cette fête est l'occasion annuelle de restituer des travaux, réalisés par les associations et les établissements du quartier, en lien ou non avec le projet plus global d'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'association, en collaboration avec l'espace des 4 vents (MJC Monplaisir), proposera un programme d'activités très diversifié, sur la thématique du vent et les perspectives du développement durable, et sera axé plus particulièrement sur la petite enfance. Des animations diverses (jardins du vent, fabrication d'éoliennes, fanfare, jeux, ateliers créatifs et de bricolage pour enfants, concert d'instruments à vent, activités gymniques et danse, jeux de plein air, stands d'informations...) auront lieu ainsi qu'un repas de quartier et un spectacle pour clore cette journée de fête.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 7 500 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 000 euros.

En 2017, la *Société d'Encouragement aux Ecoles Laïques du Grand Trou* a reçu une subvention pour la Fête du vent de 1 000 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

9^e arrondissement : Le Vergoin en Fête
--

27 juillet 2018

Le *Centre Social de Saint-Rambert* souhaite organiser la manifestation, le « Vergoin en Fête », en lien avec les habitants et les différents acteurs du quartier.

Au cœur de ce quartier, une soirée festive, conviviale et familiale, ouverte à tous en extérieur sera proposée de 19h00 à 23h30. Plusieurs animations seront installées : ateliers maquillage, atelier initiation hip hop, jeux familiaux, spectacle de danse interactif avec la compagnie de danse hip hop « Les French Wingz », animation danse et/ou karaoké.

La manifestation a rassemblé environ 200 personnes en 2017.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 3 700 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 500 euros. Une convention d'application sera conclue avec l'association sur la base du modèle type joint au rapport.

En 2017, le *Centre social de Saint-Rambert* a reçu une subvention de 1 500 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

9^e arrondissement : Champvert en Fête

29 juin 2018

Depuis plusieurs années, le *Centre Social de Champvert* organise avec un collectif d'associations ainsi que des bénévoles, une soirée festive « Champvert en fête ».

La manifestation a rassemblé environ 600 personnes en 2017.

Ce rendez-vous convivial est devenu un incontournable pour les habitants du quartier, et notamment pour les familles. Des ateliers pour enfants et parents, des spectacles et des animations auront lieu durant cette journée. Pour 2018, l'objectif du centre social est d'intégrer les habitants dans la création du projet. Le contenu de l'événement est en cours d'étude pour le moment.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 7 580 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 500 euros. Une convention d'application sera conclue avec l'association sur la base du modèle type joint au rapport.

En 2017, le *Centre Social de Champvert* a reçu une subvention de 1 500 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

En raison de l'intérêt que présentent les activités des associations suscitées, je propose d'allouer un montant global de subventions de 40 500 euros.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« **❶** Dans l'**EXPOSE DES MOTIFS** :

▪ **Paragraphe 1 :**

- **lire** : « Le présent rapport a pour objet le soutien à **13 projets** festifs portés par les associations suivantes : Mediatone (1er), les Amis du Lien (2e), le Comité d'intérêt local Sud Presqu'île-Confluence (2e), Montchat en Fête (3e), le Comité des Fêtes de la Croix-Rousse (4e), le Centre Social Saint-Just (5e), les Dragons de Saint-Georges (5e), la MJC du Vieux Lyon (5e),

l'Espace 6 MJC (6e), le Comité des fêtes de Monplaisir (8e), la Société d'Encouragement aux Ecoles Laïques du Grand Trou (8e), le Centre Social Saint-Rambert (9e) et le Centre social de Champvert (9e) ».

- **au lieu de** : « Le présent rapport a pour objet le soutien à **14 projets** festifs portés par les associations suivantes : Mediatone (1er), les Amis du Lien (2e), le Comité d'intérêt local Sud Presqu'île-Confluence (2e), Montchat en Fête (3e), le Comité des Fêtes de la Croix-Rousse (4e), **l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse (4e)**, le Centre Social Saint-Just (5e), les Dragons de Saint-Georges (5e), la MJC du Vieux Lyon (5e), l'Espace 6 MJC (6e), le Comité des fêtes de Monplaisir (8e), la Société d'Encouragement aux Ecoles Laïques du Grand Trou (8e), le Centre Social Saint-Rambert (9e) et le Centre social de Champvert (9e) ».

▪ **Paragraphe 4 :**

- **lire** : « Cette année, ces **13 événements festifs** auront lieu dans différents arrondissements lyonnais : ».

- **au lieu de** : « Cette année, ces **14 événements festifs** auront lieu dans différents arrondissements lyonnais : ».

▪ **Page 4, supprimer la manifestation « Ouest en Fête » :**

4^e arrondissement : Ouest en Fête	29 juin 2018
---	---------------------

L'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse organise la fête de quartier « Ouest en fête », place Flammariion à Lyon 4^e, qui se déroulera comme suit :

- ateliers créatifs, culturels, et d'initiation pour toute la famille ;
- spectacles de danse, théâtre et musique, l'occasion pour petits et grands de valoriser leurs talents et leur travail de l'année ;
- piste de danse géante sur la place, pour une soirée festive et conviviale.

Les objectifs de l'association sont d'améliorer la qualité de la vie quotidienne des habitants du quartier, de faire entendre leur parole et de soutenir et promouvoir la prise de responsabilité dans la vie sociale.

La manifestation a rassemblé plus de 200 personnes en 2017.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 4 000 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 500 euros. Une convention d'application sera conclue avec l'association sur la base du modèle type joint au rapport.

En 2017, le Centre social de la Croix-Rousse a reçu une subvention de 1 500 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2017/3033 du 29 mai 2017.

▪ **Page 8 :**

- **lire** : « En raison de l'intérêt que présentent les activités des associations suscitées, je propose d'allouer un montant global de subventions de **40 500 euros** ».

- **au lieu de** : « En raison de l'intérêt que présentent les activités des associations suscitées, je propose d'allouer un montant global de subventions de **42 000 euros** ».

➊ Dans **LE DELIBERE** :

▪ **Point 1, dans le tableau, supprimer la ligne :**

<i>Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse</i>	<i>Ouest en Fête</i>	<i>1 500</i>
--	----------------------	--------------

▪ **Point 5 :**

- **lire** : « 5. La dépense correspondante, soit **40 500 euros**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 6574, fonction 024, chapitre 65.

- **au lieu de** : « 5. La dépense correspondante, soit **42 000 euros**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 6574, fonction 024, chapitre 65 ».

DELIBERE

1. Les subventions suivantes, pour un montant global de 40 500 euros, sont allouées aux associations ci-dessous :

Associations	Evénements	Montant subvention en €
Mediatone	Festival de la Croix-Rousse	4 000
Les Amis du Lien	Le Pardon des Mariniers	5 000
Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'île Confluence	Les rives de Saône en musique	2 000
Montchat en Fête	Montchat en Fête	8 000
Le Comité des Fêtes Croix-Rousse	Les Talents de la Croix-Rousse	1 500
Le Centre social Saint-Just	Fête de quartier de Saint-Just	2 000
Les Dragons de Saint-Georges	Le carnaval des Dragons de Saint-Georges	7 000
La MJC Vieux-Lyon	Fête de quartier du Vieux-Lyon	3 000
Espace 6 MJC	Circulez, y a tout à voir !	2 000
Le Comité des Fêtes de Monplaisir	Fête de quartier de Monplaisir	2 000
SELGT	Fête du vent	1 000
Le Centre social de Saint-Rambert	Le Vergoin en Fête	1 500
Le Centre social de Champvert	Champvert en Fête	1 500

2. Les modèles type de conventions susvisés sont approuvés.

3. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Les Amis du Lien » est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense correspondante, soit 40 500 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 6574, fonction 024, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY